Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère)	SAF Huez, M. Gilles SARRET	04.76.80.65.49 / 06.08.30.38.90
Aéronef (type couleur immatriculation)	F HBFI B3 blanc/rouge	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	refuge veneon haute romanche	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
09 09 19	la selle	st chistophe	2			descente
09 09 19	temple écrin	berarde	1			1 montee et 1 descente
09 09 19	adele planchard	pied du col	1			descente
09 09 19	pave	pied du col	1			descente
09 09 19						

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

COPIE Secteur Briançonnais/Vallouise
Secteur Oisans/Valbonnais

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° 530 / 2019

Suivi par : C. BOURGEOIS

à Gap, le 4/09/2019

Le Directeur,

Le Directeur Adjoint,

Thierry DURAND